

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

**JANVIER**

**LE 29 JANVIER 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 29 janvier 2018 au 837, 8<sup>e</sup> Rang, Saint-Sylvère, à 19 h.

Sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Madame Priska Kirouac                      Monsieur Robert Morissette  
Monsieur Normand Dubois              Monsieur Marc St-Louis  
Monsieur André Lauzière

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente : Madame Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absente la conseillère suivante:

Madame Sylvie Tanguay

**2018-01-015**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2018-01-016**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**

Le maire, monsieur Adrien Pellerin procède à la présentation du budget, le tout suivi d'une période de questions pour les élues.

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 954 à 957 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27;

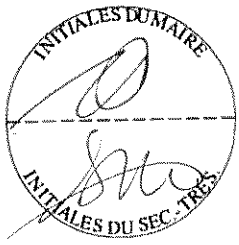
CONSIDÉRANT les explications fournies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que cette résolution remplace la résolution #2018-01-004.

D'adopter le budget de la Municipalité de Saint-Sylvère pour l'exercice financier 2018.

REVENUS		
Taxe sur la valeur foncière	700 683 \$	
Taxe sur une autre base	187 313 \$	
Paiements tenant lieu de taxe	0 \$	
Transferts	117 576 \$	
Services rendus	3 275 \$	
Imposition de droits	8 650 \$	
Intérêts	3 500 \$	
Autres revenus	500 \$	
		1 021 497 \$



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvère**

CHARGES		
Administration générale	253 028 \$	
Sécurité Publique	167 924 \$	
Transport	228 753 \$	
Hygiène du milieu	248 120 \$	
Santé et Bien-être	5 642 \$	
Aménagement, Urbanisme et Développement	32 580 \$	
Loisirs et culture	50 034 \$	
Frais de financement	16 300 \$	
		1 002 382 \$
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>		
Remboursement en capital	101 815 \$	
Activités d'investissement	670 479 \$	
		772 294 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-017

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS ANNÉES 2018-2019-2020**

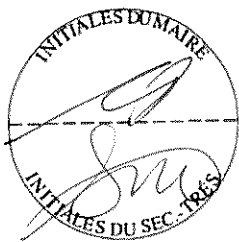
CONSIDÉRANT les dispositions prévues à l'article 953.1 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27;

CONSIDÉRANT le dépôt du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2018-2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :

D'adopter le dépôt du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2018-2019-2020.

	2018	2019	2020
<b>DÉPENSES DESCRIPTIONS</b>			
Édifice administratif			
Équipements			
Protection incendie (bornes sèches)	40 000 \$		
Voirie	95 000 \$		
Mise à niveau – Usine eaux usées	400 000 \$		
Mise à niveau - Eau potable	235 000 \$		
Projets divers – Autres (Jeux d'eau)			
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>770 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

REVENUS DESCRIPTIONS			
Subvention – Taxe d'accise (TECQ)	524 233 \$		
Subvention – Transports	10 000 \$		
Fonds de fonctionnement	17 500 \$		
Pacte rural	30 000 \$		
Surplus			
Emprunt	650 000 \$		
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1 231 733 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Début de la période de question à 19 h 10 et elle prend fin à 19 h 30.

Temps d'arrêt monsieur Adrien Pellerin, maire, prend un appel du Service incendie à 19 h 25 et de retour à 19 h 26.

(Le tout selon l'article 32 du règlement 260 de la régie interne des séances du conseil

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

Il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

Que le conseil municipal lève la séance à 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Adrien Pellerin  
Maire

Sophie Millette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ADRIEN PELLERIN  
Maire